



**MODIFICATION SIMPLIFIÉE NUMERO 8 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU 4 JUILLET AU 4 AOUT 2025**

PUBLICITÉ DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Affichage de l'avis et mise en ligne sur le site internet de la Ville le 25 juin 2025

Annonces parues dans la presse :

Ouest-France parution le mardi 24 juin 2025

Pays Malouin parution le jeudi 26 juin 2025

Ouest France parution le lundi 30 juin 2025

Pays-Malouin parution le jeudi 3 juillet 2025

Le Plat Gousset parution Juin 2025

Avis mise à disposition du public sur le site internet de La Ville de Cancale le 25 juin 2025

The screenshot shows the website's header with navigation links: 'Nous contacter', 'Accessibilité', 'Rechercher', 'Agenda', 'A la Une', 'Galerie photos', and social media icons for Facebook, Instagram, and LinkedIn. A secondary navigation bar includes 'Ma ville', 'Vivre et grandir', 'Bouger - Sortir', 'Cadre de vie', 'Economie et tourisme', and 'Mes démarches'. The main content area features a breadcrumb trail: 'Cadre de vie' > 'Aménagement et urbanisme' > 'Enquêtes publiques'. The title 'CANCALE Enquêtes publiques' is centered. Below it, the section is titled 'Modification simplifiée numéro 8 du PLU'. The text explains that the town is in a 'zone tendue' due to a rise in secondary residences and holiday rentals, leading to a decrease in primary residences. A municipal council decision from March 10, 2025, prescribes a simplified modification of the local urban plan (PLU) to create a primary residence servitude. The public consultation period is from Friday, July 4, to Monday, August 4, 2025. The document will be online from July 4. Observations can be submitted in person at the town hall or electronically to accueil.dau@ville-cancalle.fr until August 4, 2025, at midnight. Two buttons are provided: 'Avis de mise à disposition du public de la Modification simplifiée n°8 du PLU' and 'Délibération prescription modification simplifiée numéro 8 du PLU'. The footer contains the town's logo and a horizontal line.

The screenshot shows the website's header with navigation links: 'Ma ville', 'Vivre et grandir', 'Bouger - Sortir', 'Cadre de vie', 'Economie et tourisme', and 'Mes démarches', along with social media icons. The main content area features a breadcrumb trail: 'Cadre de vie' > 'Aménagement et urbanisme' > 'Révision ou modifications du PLU en cours'. The title 'Révision ou modifications du PLU en cours' is centered. Below it, a filter menu shows 'Tout' selected, with other options for 'Lancement de la procédure de révision du PLU.' and 'Modification simplifiée numéro 8'. A secondary filter menu shows 'Modification de droit commun numéro 9'. The section is titled 'Modification simplifiée numéro 8'. The text explains that the town is in a 'zone tendue' due to a rise in secondary residences and holiday rentals, leading to a decrease in primary residences. A municipal council decision from March 10, 2025, prescribes the launch of a simplified modification of the local urban plan (PLU) to create a primary residence servitude. The public consultation period is from Friday, July 4, to Monday, August 4, 2025. The document will be consultable at the town hall and in the 'Enquêtes publiques' section of the website. Two buttons are provided: 'Délibération prescription modification simplifiée numéro 8 du PLU' and 'Avis de mise à disposition du public de la Modification simplifiée n°8 du PLU'. The footer contains the town's logo, a horizontal line, and links for 'Contact' and 'Liens utiles'.

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € l'nt le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis de marchés publics

ces publiques et zones de stationnement.
Type de marché : accord-cadre à bons de commande mono-attributaire.
Consultation alloti : non.
Lieu principal d'exécution du marché : 35.
Durée du marché (en mois) : 12.

Avis administratifs

VILLE DE CANCALE



Modification simplifiée n° 8 du PLU
Mise à disposition du projet

AVIS

Le projet de modification porte sur la mise en place d'une servitude de résidence principale dans le PLU comprenant :

- la modification du plan de zonage pour l'ajout de la servitude,
- la modification du règlement.

Le projet et l'exposé des modifications seront mis à disposition du public à la mairie de Cancale pendant une durée d'un mois à compter du vendredi 4 juillet 2025 jusqu'au lundi 4 août 2025 inclus aux jours et horaires d'ouverture habituels : du lundi au vendredi 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, sauf le vendredi à 16 h 30 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

Cet avis fera également l'objet d'un affichage en mairie, à la direction aménagement urbanisme, et mis en ligne sur le site de la ville de Cancale.

Pendant la durée de la mise à disposition, le public pourra consigner ses observations sur le registre prévu à cet effet.

Le commissaire-priseur spécialiste-conseil à votre service

Le commissaire-priseur est le spécialiste du marché de l'Art, et il est un des seuls à connaître le juste prix des objets, étant en contact du marché quotidien à travers les ventes publiques.

Il est habilité, en dehors des ventes publiques, à évaluer les objets et à en donner une estimation.

Il engage dans ces opérations sa responsabilité.

Le commissaire-priseur joue donc un rôle de conseiller lors de partage après un décès, ainsi que dans l'élaboration d'un contrat d'assurance.

Marchés publics

Procédure adaptée

Commune de Pleurtuit

Mission de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement et la sécurisation du quartier des Fourneaux

PROCÉDURE ADAPTÉE

Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.

L'acheteur exige la présentation de variantes : non.

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : travaux d'entretien et d'aménagements de voirie 2025.

CPV - Objet principal : 45234116-2 - Aménagement de voirie.

Type de marché : travaux

Description succincte du marché : la consultation concerne la réalisation de travaux d'entretien sur trottoir, chaussée, parking et d'aménagement de parkings, de voirie, de trottoirs et d'accès.

Lot unique.

Lieu principal d'exécution du marché : commune de Combourg.

Durée du marché : 4 mois y compris la période de préparation fixée à 30 jours (1 mois).

La consultation comporte des tranches : oui.

La consultation prévoit une tranche ferme et une tranche optionnelle.

Marché alloti : non.

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : non.

Autres informations complémentaires : voir règlement de la consultation (RC).

Vous pouvez OFFRIR un peu de votre sang et aider des malades

La médecine a besoin de vous pour

- sauver des blessés (accidents de la route, du travail)
- permettre les interventions chirurgicales (opérations à cœur ouvert, etc.)
- pour le traitement des brûlés, des anémisés, des hémophiles, des leucémiques, des exanguiés, etc.

De nos jours, le sang et les composants sanguins sont indispensables pour appliquer les thérapeutiques modernes

Examens

Publication sous réserve de vérification du procès-verbal par l'organisateur de l'examen.

Bac agri

STAV : Sciences et Technologies de l'Agronomie et du

Drouye Emma (AB)
Dubois Erwan (AB)
Dubois Paulin
Dugué Victor (B)
Duguépéroux Jocelyn (AB)
Dupont Thomas
Duval Léa (B)
Fallecker Lisa (AB)
Faucheux Tom
Forestier Deborah
Gabillon-Aberturas Étiya (AB)

Maignan Aourell (AB)
Malecot Alyssa
Marangoni Lilou (AB)
Martel Marie-Laure (B)
Martin Maëlis (B)
Menes Alix (AB)
Merre Alban (AB)
Mezard Alexis (AB)
Monnier Romane
Mordeles Alizée (AB)
Mottais Ewan (AB)

Flashez le QR Code

Société « Ouest-France »
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 300 000 €.

Siège social : 10 rue du Breil - 35000 Rennes
Tél. 02 99 32 60 00
www.ouest-france.fr

Adresse postale : 10 rue du Breil
35051 Rennes cedex 9

Rédaction de Paris :
91 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00

Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées.
Cofondateur : M. François Desgrées du Loû.
Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste : M. François Régis Hutin.

Directeur de la publication :
M. François-Xavier Lefranc.

Rédacteurs en chef :
M. Philippe Boissonnat,
Mme Laetitia Greffié,
M. Sébastien Grosmaître.

Membres du Directoire :
MM. François-Xavier Lefranc, Président,
Fabrice Bazard, Directeur Général,
Mme Maud Lévrier, M. Olivier Porte.

Membres du Conseil de Surveillance :
MM. David Guiraud, Président,
Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente
Valérie Cottreareu, Elsa Da Costa,
Annabel Desgrées du Loû,
Laurence Méhaignerie,
MM. Pierre Charpentier, Denis Boissard,
Thierry Maillard.
SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou,
Association Ouest-France Solidarité représentée
par M. Paul Hutin.

Principale associée : SIPA
(Société d'investissements et de participations).
SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste,
association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de
MM. David Guiraud, Président; Bertrand Badré,
Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin,
Benoît Le Goaziou, François Le Goaziou,
Gabriel Petitpont, Mmes Christine Blanc Patin,
Annabel Desgrées du Loû,
Laurence Méhaignerie, Dominique Quinio,
Marie-Trinité Touffet.

Abonnement
Retrouvez nos offres sur abo.ouest-france.fr
Tarif 1 an : 448 €

Une question sur votre abonnement ?
Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au
vendredi de 8h à 18h
au 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé).
Vous pouvez aussi gérer votre abonnement sur
moncompte.ouest-france.fr

Publicité extralocale : 366 SAS
Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr

Publicité locale :
Additi média
Tél. 02 19 29 04 27. additimedia.fr

Commission paritaire n° 0625 C 86666
N° ISSN : 0999-2138.

Impression : Ouest-France, 10 rue du Breil,
35051 Rennes cedex 9.
Parc d'activité de Tournebride,
44118 La Chevrolière.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse,
Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni.
Taux moyen de fibres recyclées : 90,42 %.
Eutrophisation : 0.010 kg/tonne.

Tirage du mardi 24 juin 2025 :
441 158

Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502

La centrale des marchés
par MEDIALEX

Découvrez notre nouveau site !

Une meilleure ergonomie pour
votre veille sur les appels d'offres
des marchés publics.

lacentraledesmarchés.com

Envoyez le bon ci-dessous
sans affranchir à **Service Clients**
Libre réponse 94114
35099 Rennes Cedex 9

02 99 32 66 66 (prix d'un appel local)
du lundi au vendredi de 8h à 18h
CODE : S222OFIR/APFI

Gagnez du temps
o-f.fr/abo/2mois

BULLETIN D'ABONNEMENT

OUI, je souhaite m'abonner au Pack Famille Ouest-France : pendant 2 mois 7j/7, le journal papier livré à domicile pour **30€** au lieu de **94€***, soit **68% de réduction. INCLUS**, un accès aux contenus numériques à partager avec 4 proches de mon choix. C222OFIR

JE COMPLÈTE MES COORDONNÉES

Mme M.

Nom

Prénom

Adresse

CP Ville

Tél.

Email

Je laisse mon email pour bénéficier des contenus numériques.

JE RÈGLE 30 € PAR Date et signature obligatoires :

chèque bancaire
ou postal à l'ordre
de Ouest-France

Vous préférez régler par carte bancaire ?
Rendez-vous sur o-f.fr/abo/2mois

* Voir conditions sur o-f.fr/abo/2mois
Nos données personnelles font l'objet de traitements informatiques de la part de la société Ouest-France et sont utilisées notamment pour gérer votre abonnement, vous informer sur nos produits et services analogues ainsi qu'à des fins de relations commerciales. Elles seront conservées 3 ans après la fin de votre contrat sauf dispositions légales contraires. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité, en vous adressant directement par email à « pdp@sipa.ouest-france.fr » ou par courrier à « DPO SIPA Ouest-France - 10, rue du Breil - 35051 Rennes Cedex 9 » ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL. Société Ouest-France - SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 300 000 € - 377 714 654 RCS Rennes. IDU FR217483_03HKOW.

Retrouvez tous les marchés publics et privés panus sur les 12 départements du Grand Ouest sur :
centraledesmarches.com
Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 32 60 00 - Fax 02 90 309 009 (0,12€ la minute)

Avis de marchés publics
Procédure adaptée
Marchés inférieurs à 90 000 € HT



Balayage et nettoiement des caniveaux, places publiques et zones de stationnement
PROCÉDURE ADAPTÉE
Objet : balayage et nettoiement des caniveaux, places publiques et zones de stationnement.

Commune de Saint-Lunaire
Balayage et nettoiement des caniveaux, places publiques et zones de stationnement
PROCÉDURE ADAPTÉE
Date limite de réponse : 11 juillet 2025 à 17 h 00.

Commune de Saint-Lunaire
Balayage et nettoiement des caniveaux, places publiques et zones de stationnement
PROCÉDURE ADAPTÉE
Date limite de réponse : 11 juillet 2025 à 17 h 00.

Avis administratifs
VILLE DE CANCALE
Modification simplifiée n° 8 du PLU
Mise à disposition du projet
AVIS
Le projet de modification porte sur la mise en place d'une servitude de réserve prioritaire dans le PLU.

Le commissaire-priseur spécialiste-conseil à votre service
Il est habilité, en dehors des ventes publiques, à évaluer les objets et à en donner une estimation.

Marchés publics
Procédure adaptée
Commune de Pleurtuit
Mission de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement et la sécurisation du quartier des Fourneaux

PROCÉDURE ADAPTÉE
Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : mairie de Pleurtuit.
Ville : Pleurtuit. Code postal : 35750.
Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation : https://marches.megalix.bretagne.bzh/index.php?page=Entreprise.Entreprise

Commune de Combourg
Travaux d'entretien et d'aménagements de voirie 2025
PROCÉDURE ADAPTÉE
Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : commune de Combourg.
Type de numéro national d'identification : Siret.

Commune de Combourg
Travaux d'entretien et d'aménagements de voirie 2025
PROCÉDURE ADAPTÉE
Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : commune de Combourg.
Type de numéro national d'identification : Siret.

Examens
Publication sous réserve de vérification du procès-verbal par l'organisateur de l'examen.

Bac agr
STAV : Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant
Admis : Adam Elies (AB), Anronne Colone, Beauty Inle (AB), Bach Acéme, Beaumont Mathilde (AB), Beck Emry (AB), Belle Pierre (AB), Bellet Clémence, Blanchet Maylis, Bonhère Clés, Bougeat Elodie, Bouvier Malig (AB), Boule Loïc, Bourcier Méli (B), Cabane Édouard, Carillet Quentin (AB), Carillet Noam (AB), Chennoune-Rene Loukas, Chevrel Robin, Chevrel Anais, Chevrel Emma (TB), Chosy Trinity (AB), Clément Raphaël (AB), Despres Mathis (AB), Dupont Flavie, Douye Emma (AB), Dubois Erwan (AB), Dupuis Victor (B), Dupuis Julien (AB), Dupuis Thomas, Duval Léa (B), Fabreck Louis (AB), Fauchoux Tom, Festerle Deborah, Gabillon-Bourneux Élis (AB), Gallard Ewen (AB), Gardygh Marie-Alex (B), Garmeau Cyndie (AB), Gay Jazmine, Gatin Gabriel (AB), Gohin Ronan (AB), Goussier Alban (AB), Granger Emma, Guerin Simon, Hamon Charline, Harard Alwera, Hardy Martin (AB), Harard Ewan (AB), Houët Mathis, Jambert Ederic (AB), Jambert Loann (AB), Joubert Baptiste (AB), Joubert Pierre (AB), Joubert Emry (B), Launay Antoine (AB), Laroncé Fernan, Le Rat Simon (AB), Leblanc Chloé Est, Lechaux Julien (B), Lefebvre Romane, Letourneur Arwen (AB), Legendre Alex (B), Lepout Louis (B), Lescahand Axel (AB), Limou Louise (AB), Levesque Ronane, Maignan Aurélien (AB), Mallec Ayaz, Marignou Louis (AB), Marini Marie-Laure (B), Marini Mathis (B), Meres Aïk (AB), Mère Alban (AB), Meuzard Alexis (AB), Monnier Romane, Mordelet Abbes (AB), Motras Ewan (AB), Moutal Quentin (AB), Nicolas Noémie (AB), Pallard Karl, Peller Theo, Pilet Martin, Piquet Aurélien, Piron Mail (AB), Poulet Lévy (AB), Poulet Mathis (B), Radin Tizian (AB), Renversaud Adrien, Richard Florian (AB), Richard Moran (B), Rioux Arthur (AB), Robert Thomas (AB), Robert Ronel Arthur, Roux Lion, Roussel Mélanie (B), Sali-Hauser Khalil, Saurel Malys, Saby Remy (B), Soas Carline (AB), Tangy Marion (AB), Thomas Tizian, Turpin Malen, Turpin Enzo, Vallée Anthony, Vellard Martin (AB), Vialat Clémence (AB), Vrousse Maroë, Walter-Roulin Jade

Découvrez les nouveautés des Editions OUEST-FRANCE
Beaux livres - Maison décoration • Tourisme • Histoire Cuisine • Loisirs créatifs • Pratique • Nature • Jeunesse
www.editionsouestfrance.fr

La Une du journal, un cadeau original
50€
Envoyez le bon ci-dessous sans affranchir à Service Clients
Libre réponse 94114
35099 Rennes Cedex 9

La centrale des marchés MEDIALEX
Découvrez notre nouveau site !
Une meilleure ergonomie pour votre veille sur les appels d'offres des marchés publics.



Abonnez-vous !
2 mois = 30€
Découvrez le Pack Famille à un prix très avantageux avec le papier et le numérique pour vous + 4 abonnements numériques à offrir à vos proches
-68% de réduction
Envoyez le bon ci-dessous sans affranchir à Service Clients
Libre réponse 94114
35099 Rennes Cedex 9

BULLETIN D'ABONNEMENT
OUI, je souhaite m'abonner au Pack Famille Ouest-France : pendant 2 mois 7j/7, le journal papier livré à domicile pour 30€ au lieu de 94€... soit 68% de réduction. INCLUS, un accès aux contenus numériques à partager avec 4 proches de mon choix.
JE COMPLÈTE MES COORDONNÉES
Mme M.
Nom :
Prénom :
Adresse :
CP : Ville :
Tél. :
Email :
Je règle 30€ PAR
Date et signature obligatoires :
Je préfère régler par carte bancaire ?
Rendez-vous sur o.fr/abo/2mois

Members of the Board of Directors:
MM. François-Xavier Lefranc, Président, Fabrice Bazard, Directeur Général, Mme Maud Léviér, M. Olivier Porte.
Members of the Board of Supervisors:
MM. David Guraud, Président, Mmes Christine Blanc Patin, Vice-Présidente Valérie Conzeau, Elsa Da Costa, Annabel Desgrès du Lou, Laurence Mihalagrine, MM. Pierre Charpentier, Denis Boissard, Thierry Maillard.
SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou, Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hutin.
Principale associée : SIPA (Société d'investissements et de participations), SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste, association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de MM. David Guraud, Président; Bertrand Badré, Olivier Borsart, Denis Boissard, Christophe Hutin, Benoît Le Goaziou, François Le Goaziou, Gabriel Pithonpi, Mmes Christine Blanc Patin, Annabel Desgrès du Lou, Laurence Mihalagrine, Dominique Quinio, Marie-Trinite Toufflet.

Une question sur votre abonnement ?
Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au vendredi de 9h à 18h au 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé). Vous pouvez aussi gérer votre abonnement sur moncompte.ouest-france.fr
Publicité extralocale : 36€ SACS
Tél. 01 50 45 95 66, www.366.fr
Publicité locale:
A2501 media
Tél. 02 19 29 04 27, additmedia.fr
Commission paritaire n° 0825 C 86666
N° ISSN : 0999-2138.
Impression : Ouest-France, 10 rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9.
Parc d'activités de Tourmebride, 44118 La Choironnière.
Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni. Taux moyen de fibres recyclées : 90,42 %.
Européanisation : 0,10 g/kg/tonne.
Tirage du mardi 24 juin 2025 : 441 158
Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502

* Voir conditions sur o.fr/abo/2mois
Vos données personnelles font l'objet de traitements informatiques de la part de la société Ouest-France et sont utilisées notamment pour gérer votre abonnement, vous informer sur nos produits et services analogues ainsi qu'à des fins de relations commerciales. Elles seront conservées 3 ans après la fin de votre contrat sauf dispositions légales contraires. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité, en vous adressant directement par email à : pdc@pdc.ouest-france.fr - ou par courrier à : DPO SIPA Ouest-France - 10, rue du Breil - 35051 Rennes Cedex 9 - ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL. Société Ouest-France - SA à Direction et Conseil de Surveillance au capital de 300 000€ - 377 714 684 RCS Rennes. Idu FR17483_03HKW.

Avis administratifs

7410802001 - AA

Projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des communautés du Pays de Saint-Malo du vendredi 20 juin 2025 à 9 h 00 au mercredi 23 juillet 2025 à 17 h 00

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 23 mai 2025, Pierre-Yves Mahieu, président du PETR du Pays de Saint-Malo, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des communautés du pays de Saint-Malo arrêté le 28 février 2025.

Objet de l'enquête publique et caractéristiques principales du projet : La révision du SCoT des communautés du Pays de Saint-Malo est conduite par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Saint-Malo, sous la responsabilité de son président, Pierre-Yves Mahieu.

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers dans le cadre de cette révision du SCoT. Les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête seront prises en considération par le PETR, compétent pour prendre la décision.

Le projet de SCoT arrêté en Comité de Pays le 28 février 2025 fixe les orientations générales du développement du territoire et de l'organisation de l'espace d'ici à 2050. Il définit des principes et des choix d'urbanisation, de développement durable et d'aménagement, en mettant l'environnement au cœur du projet.

La révision du SCoT vise notamment à :
- intégrer les nouvelles dispositions réglementaires,
- adapter le SCoT aux enjeux et orientations actualisés qui fondent son projet de territoire,
- et tenir compte des évolutions du territoire du pays de Saint-Malo.

Dates, durée et périmètre de l'enquête publique :
Du vendredi 20 juin 2025 à 9 h 00 au mercredi 23 juillet 2025 à 17 h 00, soit pendant une durée de 34 jours.

Le périmètre de l'enquête publique recouvre celui du pays de Saint-Malo, soit 70 communes regroupées dans quatre EPCI : Saint-Malo Agglomération, CC Bretagne Romantique, CC Côte d'Émeraude, CC du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel.

Commission d'enquête :
Le tribunal administratif de Rennes a désigné une commission d'enquête composée comme suit :

- Présidente : Mme Sophie Le Drean-Quenec'hdu, docteure en médecine vétérinaire et en biologie,
- Membres titulaires :
- Mme Annick Liverneaux, ingénieure territoriale en retraite,
- M. Jean-Paul Huby, administrateur général FPT en retraite.

Décisions au terme de l'enquête publique :
Au terme de l'enquête publique, le PETR pourra apporter des modifications aux documents soumis à l'enquête publique à la condition que ces modifications résultent des avis émis dans le cadre de la consultation des personnes publiques et commissions concernées et dans le cadre de l'enquête publique. Ces modifications ne doivent pas porter atteinte à l'économie générale du document. Le SCoT ainsi modifié sera soumis à l'approbation du Comité de Pays, par délibération.

Siège de l'enquête publique, lieux d'enquête et consultation du dossier :
Le siège de l'enquête publique est fixé au PETR du Pays de Saint-Malo, 23, avenue Anita-Conti, 35400 Saint-Malo.

Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l'enquête :
- en version numérique depuis le registre d'enquête publique dématérialisé <https://www.registre-numerique.fr/revision-scot-pays-de-saint-malo>
- en version numérique sur le site internet du PETR du pays de Saint-Malo, à l'adresse suivante : <https://www.pays-stmal.fr>
- sur un poste informatique au siège de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- sur support papier, au siège du PETR du pays de Saint-Malo et dans chacun des lieux d'enquête cités ci-après, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- Saint-Malo Agglomération, 6, rue de la Ville Jégu, 35260 Cancale,
- Communauté de Communes Bretagne Romantique, 22, rue des Coteaux, 35190 La Chapelle-aux-Filtzméens,
- Communauté de Communes Côte d'Émeraude, Cap Émeraude, 1, esplanade des Équipages, 35730 Pleurtuit,
- Communauté de Communes du pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel, Synergy, 8, Les Rolandières, 17, rue de la Rouelle, 35120 Dol-de-Bretagne.

Recueil des observations et propositions du public pendant l'enquête :

Le public pourra consigner ses observations et propositions :
- dans les registres d'enquête publique, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, accessibles avec les dossiers d'enquête dans les lieux d'enquête ci-dessus mentionnés,
- dans le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/revision-scot-pays-de-saint-malo>

Les observations du public pourront également être adressées par écrit, pendant la période d'enquête publique, à la Présidente de la commission d'enquête, au siège de l'enquête publique : PETR du Pays de Saint-Malo, 23, avenue Anita-Conti, 35400 Saint-Malo ou par voie électronique à l'adresse suivante : revision-scot-pays-de-saint-malo@mail.registre-numerique.fr

En outre, les observations du public pourront être reçues par les membres de la commission d'enquête chargés d'assurer les permanences aux lieux, jours et heures mentionnés ci-après.

Les contributions reçues par voie électronique comme celles transmises par voie postale et celles écrites et/ou reçues par les membres de la commission d'enquête lors des permanences seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé ci-dessus mentionné et consultables en ligne.

Lieux de permanence de la commission d'enquête :

La commission d'enquête publique représentée par un ou plusieurs de ses membres se tiendra à la disposition du public dans les lieux, jours et horaires suivants :
- vendredi 20 juin 2025, 9 h 00-12 h 00, PETR du Pays de Saint-Malo (siège de l'enquête publique) 23, avenue Anita-Conti, 35400 Saint-Malo,
- lundi 23 juin 2025, 14 h 00-17 h 00, Saint-Malo Agglomération, 6, rue de la Ville Jégu, 35260 Cancale,

- mercredi 25 juin 2025, 14 h 00-17h00, Communauté de Communes Côte d'Émeraude, Cap Émeraude, 1, esplanade des Équipages, 35730 Pleurtuit,
- mercredi 2 juillet 2025, 9 h 00-12 h 00, Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel, Synergy 8, Les Rolandières, 17, rue de la Rouelle, 35120 Dol-de-Bretagne,
- mardi 8 juillet 2025, 14 h 00-17 h 00, Communauté de Communes Bretagne Romantique, 22, rue des Coteaux, 35190 La Chapelle-aux-Filtzméens,
- jeudi 10 juillet 2025, 14 h 00-17 h 00, Saint-Malo Agglomération, 6, rue de la Ville Jégu, 35260 Cancale,

- mercredi 16 juillet 2025, 14 h 00-17 h 00, Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel, Synergy 8, Les Rolandières, 17, rue de la Rouelle, 35120 Dol-de-Bretagne,
- jeudi 17 juillet 2025, 9 h 00-12 h 00, Communauté de Communes Bretagne Romantique, 22, rue des Coteaux, 35190 La Chapelle-aux-Filtzméens,
- vendredi 18 juillet 2025, 14 h 00-17 h 00, Communauté de Communes Côte d'Émeraude, Cap Émeraude, 1, esplanade des Équipages, 35730 Pleurtuit,
- mercredi 23 juillet 2025, 14 h 00-17 h 00, PETR du Pays de Saint-Malo (siège de l'enquête publique) 23, avenue Anita-Conti, 35400 Saint-Malo.

Consultation du rapport et des conclusions de la commission d'enquête :
À l'expiration du délai d'enquête publique, les registres d'enquête publique seront clos et signés par un membre de la commission d'enquête. Après clôture des registres d'enquête, la commission d'enquête disposera d'un délai de huit jours pour remettre son procès-verbal de synthèse au PETR du Pays de Saint-Malo qui dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

La commission d'enquête remettra son rapport et ses conclusions motivées au PETR et au tribunal administratif dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique. Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront mis à disposition du public, pendant un an, au siège du PETR du Pays de Saint-Malo aux jours et heures habituels d'ouverture et publiés sur le site internet du PETR

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 2024 soit 0,187 € ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

du pays de Saint-Malo <https://www.pays-stmal.fr> ; copie sera adressée au siège de chacun des lieux d'enquête et aux préfectures d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Incidences environnementales et avis de l'autorité environnementale :

Le projet de SCoT des Communautés du pays de Saint-Malo comprend un rapport environnemental qui identifie et expose les incidences notables du projet sur l'environnement et la santé. Le projet de SCoT arrêté a fait l'objet d'une consultation de l'autorité environnementale.

Le rapport environnemental et l'avis de l'autorité environnementale sont intégrés au dossier d'enquête publique. Le projet de SCoT arrêté a également fait l'objet d'une consultation auprès des personnes publiques et commissions concernées. Ces avis sont insérés au dossier d'enquête publique et consultables selon les modalités définies ci-dessus.

7411396901 - AA



Projet de révision du Plan Local d'Urbanisme AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2025/821 en date 13 juin 2025, M. le maire de la commune de Dinard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Dinard.

Le projet de révision du PLU organise l'aménagement du territoire en fixant les règles d'utilisation du sol dans le respect des objectifs de développement durable de la commune de Dinard en favorisant une mixité générationnelle et sociale, en désaisonnant la ville, en valorisant les identités propres aux quartiers et leur vivre ensemble et en renforçant les qualités architecturales, urbaines, environnementales et paysagères.

L'enquête publique, d'une durée de trente-cinq jours et demi consécutifs, se déroulera :
Du vendredi 18 juillet 2025 à 9 h 00 jusqu'au vendredi 22 août 2025 à 12 h 30.

À cet effet, le président du Tribunal Administratif de Rennes par décisions des 8 octobre 2024 et 1er avril 2025, a désigné une commission d'enquête constituée de Mme Delphine HARDY (attachée FPT), présidente, de M. Éric BANSARD (ingénieur principal hors Classe FPT en retraite) et de M. François OLHING (lieutenant-colonel de gendarmerie en retraite), membres titulaires.

Le dossier d'enquête publique, comprenant notamment une note de présentation non technique, le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement écrit et graphique et les annexes au Plan local d'urbanisme, ainsi que le bilan de la concertation et les avis des personnes publiques consultées, est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L. 123-11 du code de l'environnement.

L'évaluation environnementale du projet de plan local d'urbanisme qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par un des membres de la commission d'enquête, seront tenus à disposition du public à la mairie de Dinard, du 18 juillet 2025 au 22 août 2025 à 12 h 30, soit pendant les 35,5 jours consécutifs de l'enquête publique.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00, sauf les jours fériés, et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique du projet de révision du PLU est consultable :

- en version informatique sur le site internet de la collectivité www.ville-dinard.fr à la rubrique suivante : Cadre de Vie / Urbanisme et sur le site dédié à l'enquête <https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-commune-de-dinard> ;

- en version papier au siège de la commune de Dinard, à l'accueil de la mairie, 47, boulevard Féart à Dinard, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00 sauf les jours fériés.

Les observations et propositions pourront être adressées :

- sur le registre papier d'enquête publique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par un des membres de la commission d'enquête publique mis à sa disposition à l'accueil du siège de la commune de Dinard ;
- par voie postale en adressant un courrier à l'attention de la commission d'enquête au siège de l'enquête (cf. adresse ci-dessus), à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique ;

- par voie électronique sur le registre dématérialisé <https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-commune-de-dinard>
- par courrier électronique à l'adresse suivante : revision-plu-commune-de-dinard@mail.registre-numerique.fr

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public en mairie de Dinard pour recueillir les observations et propositions des intéressés les :
Vendredi 18 juillet, de 9 h 00 à 12 h 30.
Jeudi 24 juillet, de 13 h 30 à 17 h 30.
Mercredi 30 juillet, de 9 h 00 à 12 h 30.
Mardi 5 août, de 13 h 30 à 17 h 30.
Samedi 16 août, de 9 h 00 à 12 h 30.
Vendredi 22 août, de 9 h 00 à 12 h 30.

À l'expiration du délai de l'enquête publique, soit le vendredi 22 août 2025 à 12 h 30, le registre sera clos et signé par Mme la présidente de la commission d'enquête. Cette commission, dans les huit jours après la clôture de l'enquête, dresse un procès-verbal de synthèse des observations et propositions du public qu'elle remet à M. le maire de Dinard. Ce dernier pourra produire ses observations éventuelles sous un délai de 15 jours.

La commission d'enquête établira ensuite un rapport relatant le déroulement de l'enquête publique et consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, précisant si elles sont favorables ou non. Mme la présidente de la commission d'enquête transmettra à M. le maire le dossier de l'enquête publique avec le rapport et les conclusions motivées dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée en mairie et sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.ville-dinard.fr rubrique Cadre de Vie / Urbanisme pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. À l'issue de l'enquête publique, l'autorité compétente pour approuver le projet de plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, des avis qui ont été joints au dossier d'enquête et du rapport de la commission d'enquête, est le conseil municipal de Dinard.

Toute information peut être demandée auprès de M. le maire de Dinard - Mairie de Dinard, 47, boulevard Féart, BP 90136, 35800 Dinard Cedex.

Annonces légales et judiciaires

MEDIALEX

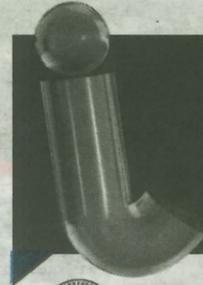
www.medialex.fr

Mail : annonces.legales@medialex.fr

Tél. : 02 99 26 42 00

Adresse postale :

10, rue du Breil - CS 56324
35063 Rennes cedex



Infogreffe.fr : un accès direct aux informations des Greffes des Tribunaux de Commerce.



Greffe du Tribunal de Commerce de Saint-Malo

7411931701 - AA



Modification simplifiée n° 8 du PLU Mise à disposition du projet AVIS

Le projet de modification porte sur la mise en place d'une servitude de résidence principale dans le PLU comprenant :

- la modification du plan de zonage pour l'ajout de la servitude,
- la modification du règlement.

Le projet et l'exposé des modifications seront mis à disposition du public à la mairie de Cancale pendant une durée d'un mois à compter du vendredi 4 juillet 2025 jusqu'au lundi 4 août 2025 inclus aux jours et horaires d'ouverture habituels : du lundi au vendredi 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, sauf le vendredi à 16 h 30 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

Cet avis fera également l'objet d'un affichage en mairie, à la direction aménagement urbanisme, et mis en ligne sur le site de la ville de Cancale.

Pendant la durée de la mise à disposition, le public pourra consigner ses observations sur le registre prévu à cet effet.

Vie des sociétés

7411761201 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 19 juin 2025, à Plerguer.

Dénomination : SCI JOSSELINE HILPRON

Forme : Société civile immobilière.

Objet : l'acquisition de biens immobiliers de toute nature, la propriété, l'administration, la gestion par bail de location, de sous location, ou autrement de biens immobiliers, la disposition des biens dont elle sera propriétaire par voie d'acquisition, échange, apports, construction ou autrement, tous placements de capitaux sous toutes formes, y compris la souscription ou l'acquisition de toutes actions, obligations, parts sociales, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société.

Durée de la société : 99 ans.

Capital social fixe : 1 000 euros.

Cession de parts et agrément : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans les conditions d'une décision collective extraordinaire.

Siège social : 24 Lieu-dit Painfour, 35540 Plerguer.

La société sera immatriculée au RCS de Saint-Malo.

Gérant : Madame Marion JOSSELINE, demeurant 24 Lieu-dit Painfour, 35540 Plerguer.

Pour avis

Le Pays Malouin

Un média présent sur actu.fr

Société éditrice :

PUBLIHEBDS SAS

Siège social :

261 rue de Châteaugiron

35051 RENNES CEDEX 9

SAS au capital de 34 000 000 €

Principal actionnaire :

SIPA (représentée par Fabrice BAKHOUCHE)

Président du directeur

et directeur de publication :

Laurent GOUIER

Fondateur : Jean NOURY (†)

Impression : IMPRAM

ZA de Kerbiquet - 22140 CAVAN

1 rue du Clos Baron

35409 SAINT-MALO Cedex

Tél. 02 99 40 27 00

e-mail : lepaysmalouin@actu.fr

Éditeur : Christian BOUZOLS

Publicité locale, régionale et petites annonces :

HEBDS COMMUNICATION

Tél. 02 99 40 27 00

e-mail : publicite@actu.fr

www.hebdoscom.com

Annonces légales :

Tél. 02 99 26 42 00

www.medialex.fr

Par arrêté préfectoral, journal habilité à publier les annonces judiciaires et légales sur le département : Ille-et-Vilaine

Prix : 1,90 €

Abonnement 1 an : 86,40 €

ISSN 1278-0030

Commission paritaire n° 0327 C 81509

Dépôt légal - Reproduction intégrale ou partielle de la présente publication interdite - loi du 11/03/57 - sans autorisation de l'éditeur

ACPM

Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502

Imprimé sur du papier produit en France, Belgique, Allemagne et Royaume-Uni, à partir de 85 à 100 % de fibres recyclées. Eutrophication : 0,010 kg/tonne.

sée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, à la préfecture d'Ile-et-Vilaine et sur son site internet ainsi qu'à la mairie de Domloup.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une déclaration d'utilité publique formalisée par un arrêté préfectoral ou un refus.

Fait à Rennes, le 16 juin 2025
Pour le Préfet

Ville de CANCALE
Modification simplifiée n° 8 du PLU
Mise à disposition du projet

AVIS

Le projet de modification porte sur la mise en place d'une servitude de résidence principale dans le PLU comprenant :

- la modification du plan de zonage pour l'ajout de la servitude,
- la modification du règlement.

Le projet et l'exposé des modifications seront mis à disposition du public à la mairie de Cancale pendant une durée d'un mois à compter du vendredi 4 juillet 2025 jusqu'au lundi 4 août 2025 inclus aux jours et horaires d'ouverture habituels : du lundi au vendredi 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, sauf le vendredi à 16 h 30 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

Cet avis fera également l'objet d'un affichage en mairie, à la direction aménagement urbanisme, et mis en ligne sur le site de la ville de Cancale.

Pendant la durée de la mise à disposition, le public pourra consigner ses observations sur le registre prévu à cet effet.

Bien que le contrat stipule que le client doit vérifier ses documents, le code civil impose d'informer le client d'informations essentielles.

Une directive européenne de 2015 exige également que l'organisateur informe le voyageur sur les conditions de passeports et visas. En ne prévenant pas les clients des risques, l'agent de voyages a engagé sa responsabilité et doit indemniser, malgré les exclusions contractuelles.

(Cass. Civ 1, 25.9.2024, D 23-10.560)

Social

À l'employeur de vérifier que le matériel requis par le médecin du travail est disponible

Manque à son obligation de sécurité un employeur qui ne vérifie pas si les lieux où un salarié effectue des livraisons sont équipés du matériel préconisé par le médecin du travail, selon la Cour de cassation.

À sa reprise après accident, le médecin du travail avait préconisé l'utilisation d'un transpalette électrique. Or, plusieurs lieux de livraison n'en disposaient pas.

La cour d'appel avait estimé que, s'agissant de sociétés tierces, l'employeur ne pouvait connaître l'absence du matériel, sauf alerte du salarié.

Mais il revenait à l'employeur, informé de la préconisation, de vérifier que les lieux de tournée étaient équipés, a tranché la Cour de cassation. En ne le faisant pas, il a manqué à son obligation de sécurité. (Cour de cassation, chambre sociale, 11 juin 2025, n°24-13.083)

dimanche **ouest france** 1 journal, 4 cahiers



Société « Ouest-France »
S.A. à Directeur et Conseil de Surveillance
au capital de 300 000 €.

Siège social : 10 rue du Breil - 35000 Rennes
Tél. 02 99 32 60 00
www.ouest-france.fr

Adresse postale : 10 rue du Breil
35051 Rennes cedex 9

Rédaction de Paris :
91 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00

Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées.
Cofondateur : M. François Desgrées du Loû.
Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste : M. François Régis Hutin.

Directeur de la publication :
M. François-Xavier Lefranc.

Rédacteurs en chef :
M. Philippe Boissonnat,
Mme Laetitia Greffié,
M. Sébastien Grosmaître.

Membres du Directoire :
MM. François-Xavier Lefranc, Président,
Fabrice Bazard, Directeur Général,
Mme Maud Lévrier, M. Olivier Porte.

Membres du Conseil de Surveillance :
MM. David Guiraud, Président,
Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente
Valérie Cottereau, Elsa Da Costa,
Annabel Desgrées du Loû,
Laurence Méhaignerie,
MM. Pierre Charpentier, Denis Boissard,
Thierry Maillard.

SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou,
Association Ouest-France Solidarité représentée
par M. Paul Hutin.

Principale associée : SIPA
(Société d'investissements et de participations).
SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste, association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de
MM. David Guiraud, Président; Bertrand Badré,
Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin,
Benoît Le Goaziou, François Le Goaziou,
Gabriel Petitpoint, Mmes Christine Blanc Patin,
Annabel Desgrées du Loû,
Laurence Méhaignerie, Dominique Quinio,
Marie-Trinité Touffet.

Abonnement
Retrouvez nos offres sur abo.ouest-france.fr
Tarif 1 an : 448 €

Une question sur votre abonnement ?
Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au
vendredi de 8h à 18h
au 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé).
Vous pouvez aussi gérer votre abonnement sur
moncompte.ouest-france.fr

Publicité extralocale : 366 SAS
Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr

Publicité locale :
Additi média
Tél. 02 19 29 04 27. additimedia.fr

Commission paritaire n° 0625 C 86666
N° ISSN : 0999-2138.

Impression : Ouest-France, 10 rue du Breil,
35051 Rennes cedex 9.
Parc d'activité de Tournebride,
44118 La Chevrolière.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse,
Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni.
Taux moyen de fibres recyclées : 90,42 %.
Eutrophisation : 0.010 kg/tonne.



Tirage du lundi 30 juin 2025 :
452 469

Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502



ABONNEZ-VOUS
sur : abovv.fr/bouchages
ou **FLASHEZ-MOI !**



Gagnez du temps :
abovv.fr/bouchages



Renvoyez le coupon ci-dessous sans affranchir à : Service Clients - Libre réponse 66631 - 35099 Rennes cedex 9



03 44 62 43 58 (prix d'un appel local) CODE : S25EIGR
du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Contactez le service client
au **03 44 62 43 58**

Bulletin de commande

Je souhaite profiter de l'offre sans engagement : **7,90€ /mois seulement.**
Je reçois tous les numéros (magazines et hors-séries) chaque mois et je bénéficie de l'accès illimité à la version numérique, au site et aux archives.
Paiement par prélèvement automatique sécurisé sans engagement".

Choix 1 : C25EIGR

Mes coordonnées

Mme M.

*Champs obligatoires

Nom* Prénom*

Adresse*

de préférence mobile

Code Postal* Ville* Tél.*

Email

Je règle par

par prélèvement mon abonnement à 7,90 €/mois.
Ce montant sera prélevé directement sur le compte bancaire
associé à mon prélèvement du journal.

Je poste SANS AFFRANCHIR
ce bulletin complété et accompagné
de mon chèque le cas échéant.

Fait à Signature obligatoire

Le

(1) Tarif pour un envoi France métropolitaine
Offres réservées aux particuliers qui ne sont pas clients, n'ayant pas été abonnés à Voiles et Voiliers dans les 6 derniers mois. Offres valables jusqu'au 31/12/2025. L'abonnement débute à réception du mail d'activation. Voiles et Voiliers se réserve le droit de modifier ses tarifs. Vos données seront conservées pour une durée maximale de 3 ans. Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition, pour des motifs légitimes ainsi que d'un droit à la limitation du traitement et à la portabilité relative aux données à caractère personnel vous concernant, en vous adressant directement par courrier ou par email (mdp@sipa.ouest-france.fr) à notre Délégué à la protection des données « Protection des Données Personnelles - SIPA Ouest-France - ZI Rennes Sud-Est - 10 rue du Breil - 35051 Rennes cedex 9 ». Votre courrier doit préciser vos nom, prénom, adresse postale et doit être accompagné d'une pièce justificative d'identité. Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. MANDAT DE PRÉLÈVEMENT : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez VOILES ET VOILIERS - SERNAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de VOILES ET VOILIERS - SERNAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 2024 soit 0,187 € ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Annonces légales et judiciaires

MEDIALEX

www.medialex.fr

Mail : annonces.legales@medialex.fr

Tél. : 02 99 26 42 00

Adresse postale :

10, rue du Breil - CS 56324
35063 Rennes cedex



Infogreffe.fr : un accès direct aux informations des Greffes des Tribunaux de Commerce.



Greffe du Tribunal de Commerce de Saint-Malo

Avis administratifs

7412618501 - AA

Ville de CANCALE

Modification simplifiée n° 8 du PLU
Mise à disposition du projet

AVIS

Le projet de modification porte sur la mise en place d'une servitude de résidence principale dans le PLU comprenant :

- La modification du plan de zonage pour l'ajout de la servitude.
- La modification du règlement.

Le projet et l'exposé des modifications seront mis à disposition du public à la mairie de Cancale pendant une durée d'un mois à compter du vendredi 4 juillet 2025 jusqu'au lundi 4 août 2025 inclus aux jours et horaires d'ouverture habituels : du lundi au vendredi 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, sauf le vendredi à 16 h 30 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

Cet avis fera également l'objet d'un affichage en mairie, à la direction aménagement urbanisme, et mis en ligne sur le site de la ville de Cancale.

Pendant la durée de la mise à disposition, le public pourra consigner ses observations sur le registre prévu à cet effet.

7413178101 - AA

Commune de SAINT-PÈRE-MARC-EN-POULET

Instauration du droit de préemption urbain

AVIS

Le Plan Local de l'Urbanisme de la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet a été approuvé en séance ordinaire de Conseil municipal, le lundi 23 juin 2025. Un droit de préemption urbain a également été instauré ce même jour. Ces actes ont été transmis en préfecture et publiés.

Vie des sociétés

7412755301 - VS

CERFRANCE
BROCÉLIANDE

LISE ET LOU

Société civile immobilière
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 595, la Palfauchère
35134 COËSMES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 25 juin 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme sociale : société civile immobilière.
- Dénomination sociale : LISE ET LOU.
- Siège social : 595, la Palfauchère, 35134 Coësmes.
- Objet social : « La société a pour objet la propriété et l'administration par bail, location ou autrement des immeubles bâtis ou non bâtis dont la société est propriétaire ou dont elle pourra devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, échange, apports ou autrement ;

Éventuellement et exceptionnellement, l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; Et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. »

- Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

- Capital social : 10 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

- Gérance : Monsieur Stéphane CHOQUET, demeurant 595, La Palfauchère, 35134 Coësmes.

Monsieur Léo JOUAN, demeurant 1284, Le Chalonge, 35134 Coësmes.

- Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de Rennes.

Pour avis,
La Gérance.

7409618201 - VS

SCCV MAËL

Société civile de construction-vente transformée en Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 18 ter, lieu-dit Le Hil Le Bois Guiheux, 35135 CHANTEPIE 907 560 015 RCS Rennes

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 02/05/2025, les associés ont décidé la transformation de la société en Société civile immobilière à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

Le siège de la société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 euros.

M. Patrice MAILLARD et Mme Elia GARCIA SIMOES restent gérants pour une durée égale à la durée de la société.

L'objet social de la société est désormais : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement d'immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

La dénomination sociale de la société est désormais : MAËL.

Transmission des parts sociales : la cession des parts sociales est toujours soumise à agrément.

Pour avis
La Gérance.

7413179701 - VS

PICLIN
INFORMATION COMPTABLE

SCI CHEZ NATACHA

Société civile immobilière
au capital de 500 euros
Siège social :
17, rue le Vergier-du-Puits
La Haute Ville Ballet
35260 CANCALE
538 001 843 RCS St-Malo

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2025 :

Le siège social a été transféré à 34, rue du Bois-de-Chevrier, 35260 Cancale, à compter du 27 juin 2025.

L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de St-Malo.

Pour avis.

7412612001 - VS

Groupe COGEDIS
Créateur de réussites

SELARL DES MARCHÉS DE BRETAGNE

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de vétérinaires
Au capital de 734 895 euros
Siège social : ZA de la Meslais 4, rue Pierre-Harel 35133 LÉCOUSSE 420 577 140 RCS Rennes

AVIS DE MODIFICATION

Suite à deux AGE du 24 avril 2025 et du 13 juin 2025, le capital social a été réduit d'une somme de 133 590 euros, pour être ramené de 734 895 euros à 601 305 euros par voie de remboursement partiel de toutes les parts.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

Article 7 - Capital social
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à sept cent trente-quatre mille huit cent quatre-vingt-quinze (734 895) euros.

Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à six cent un mille trois cent cinq (601 305) euros.

Pour avis,
La Gérance.

7413136901 - VS

SCI DE MINCEY

Société civile immobilière
Au capital de 152,45 euros
Siège social : 26 ter, rue Nicolai 75012 PARIS 353 762 479 RCS Paris

MODIFICATIONS

Suivant acte sous seing privé constatant les décisions des associés en date du 21 janvier 2025, il a été décidé :

- de transférer le siège social au 50, rue de la Pélerine, 35780 La Richardais, à compter du même jour et de modifier l'article 4 des statuts,
- de nommer Mme Françoise BREANT demeurant 50, rue de la Pélerine, 35780 La Richardais en qualité de gérante à compter du même jour et sans limitation de durée,
- de réduire le capital social de 76,22 euros pour le ramener de 152,45 euros à 76,23 euros pour voie de rachat de 10 parts sociales et de modifier les articles 6 et 7 des statuts.

Gérance : Mme Françoise BREANT, demeurant 50, rue de la Pélerine, 35780 La Richardais.

La société sera immatriculée au RCS de Saint-Malo.

7412633101 - VS

ACTIVE EXPERTISE COMPTABLE

SARL
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 64 bis, rue Saint-Michel 35600 REDON RCS Rennes : 890 215 684

AUGMENTATION DU CAPITAL

Aux termes des décisions en date du 25 juin 2025, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 199 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : capital social : 1 000 euros.

Nouvelle mention : capital social : 200 000 euros.

Les articles 6 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de Rennes.

Pour avis
La Gérance.

7413266001 - VS

CABINET
PARA
FACIL
SARL
C.P.B.M.

LA JARDINIÈRE

Société à responsabilité limitée à associée unique
Au capital de 10 000 euros
Siège social :
Centre commercial La Baratière
21, route de Redon, 35500 VITRÉ
332 603 562 RCS Rennes

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

Par décision du 24 juin 2025, la société LA GOURMANDISE, Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros, dont le siège social est 8, rue du Vieux Moulin, 35220 Saint-Dicier, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 821 343 589 RCS Rennes a, en sa qualité d'associée unique de la société LA JARDINIÈRE, décidé la dissolution anticipée de ladite société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du code civil.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société LA JARDINIÈRE au profit de la société LA GOURMANDISE, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication au Bodacc, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du tribunal de commerce de Rennes.

Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de Rennes, 7, rue Pierre-Abélard, CS 43124, 35031 Rennes Cedex.

Pour avis,
La Gérance.

Tribunal de commerce de Saint-Malo

7412789801 - TSM

Date du jugement du Tribunal de commerce de Saint-Malo : 24 juin 2025.
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE L'ÂME DU PAIN.

10, rue des Ponts
35120 Dol-de-Bretagne.
RCS Greffe de Saint-Malo 413 464 447.

Activité : restauration de type rapide.
Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, date de cessation des paiements le 24 décembre 2023, désignant liquidateur SELARL LH & ASSOCIÉS prise en la personne de Me Léonor HENON, 24, avenue de Moka, 35400 Saint-Malo. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication Bodacc, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

7412791001 - TSM

Date du jugement du tribunal de commerce de Saint-Malo : 24 juin 2025.
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE GM ST MALO

5, avenue du Commerce
35430 Saint-Jouan-des-Guérets
RCS greffe de Saint-Malo 918 890 377
Activité : hôtels et hébergement similaire

Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 24 décembre 2023, désignant liquidateur Selar LH & ASSOCIÉS prise en la personne de Me Léonor HENON, 24, avenue de Moka, 35400 Saint-Malo.

Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication Bodacc, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

7412791101 - TSM

Date du jugement du Tribunal de commerce de Saint-Malo : 24 juin 2025.
BOUBAYA-DUCLOS ANNABA.

10, rue Bellevue
35780 La Richardais.
RCS Greffe de Saint-Malo 451 786 669.

Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, date de cessation des paiements le 1 mai 2025, désignant liquidateur SELARL LH & ASSOCIÉS prise en la personne de Me Léonor HENON - 24, avenue de Moka, 35400 Saint-Malo. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication Bodacc, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

7412791601 - TSM

Date du jugement du Tribunal de commerce de Saint-Malo : 24 juin 2025.
LE MOAL CYRIL FRANCK MICHEL.

10, la Ville-Claire
35610 Pleine-Fougères.
RCS greffe de Saint-Malo 522 970 755.

Activité : travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment.

Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, date de cessation des paiements le 24 décembre 2023, désignant liquidateur Selar PRAXIS prise en la personne de Me DAVID Bruno 60, avenue de la Fontaine-au-Bonhomme, résidence le Clos-Fontaine, Bât B, 35400 Saint-Malo.

Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication Bodacc, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

7413229701 - TSM

Date du dépôt du Tribunal de commerce de Saint-Malo : 30 juin 2025.
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE PIAGGA

72, boulevard de Rochebonne
35400 Saint-Malo.
RCS Greffe de Saint-Malo 792 787 715.

Activité : boulangerie et boulangerie-pâtisserie.
L'état des créances complété par le projet de répartition prévu par l'article L.644-4 du code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit état devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

7412792401 - TSM

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Saint-Malo : 24 juin 2025.
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE JMD SAINT-MALO.

6, place Bouvet
Théâtre de la Ville de Saint-Malo
35400 Saint-Malo
RCS Greffe de St-Malo 824 735 674

Activité : gestion de salles de spectacles

Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 24 décembre 2023, désignant liquidateur SELARL LH & ASSOCIÉS prise en la personne de Me Léonor HENON, 24, avenue de Moka, 35400 Saint-Malo. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication Bodacc, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

Autres légales

7412828101 - DL

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-MALO

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement du 27 juin 2025 du Tribunal judiciaire de Saint-Malo prononçant la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la liquidation judiciaire de : Mme Valérie DEVOOS, 8, boulevard Théodore Botrel 35400 Saint-Malo. Activité : autres intermédiaires du commerce en produits div. N° RCS : non inscrite.

7412830401 - DL

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-MALO

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Jugement du 27 juin 2025 du Tribunal judiciaire de Saint-Malo ouvrant une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de Mme Joëlle BILLIAERT épouse ROUXEL, "Le Vilou", 35730 Pleurtuit. Activité : non renseignée. N° RCS : non inscrite. Date de cessation des paiements : 23 février 2024. Juge commissaire : Mme Marie-Paule LUG-BULL. Mandataire judiciaire : SELARL LH & ASSOCIÉS, prise en la personne de Me Léonor HENON, 24, avenue Moka, 35400 Saint-Malo.

Les créanciers sont avisés d'avoir à adresser leurs déclarations de créances, dans les deux mois de l'insertion à paraître au Bodacc, au mandataire judiciaire sus-désigné, par courrier ou sur le site www.crediteurs-sources.com

DINARD
LOCAUX A LOUER
52€ HT/m² annuel
Parmi déjà 6 000m² d'activités de loisirs
TÉL. 06 07 13 52 95

Règle pour la VENTE DES CHIENS ET CHATS

Les petites annonces concernant les animaux sont soumises à une réglementation stricte.

Pour vendre vos chiens et chats, il est obligatoire de mettre dans votre annonce les mentions suivantes :

- L'âge de l'animal
- Le numéro d'identification de l'animal ou celui de sa mère
- L'inscription ou non à un livre généalogique
- Le nombre d'animaux de la portée
- Le numéro SIREN de l'éleveur ou du vendeur

► Si cession gratuite de l'animal, l'annonce doit en plus indiquer la mention « gratuit ».

► La mention « de race » suivie du nom d'une race est réservée aux animaux inscrits sur un livre généalogique et disposant d'un numéro de portée. Dans le cas contraire, la mention « n'appartient pas à une race » doit clairement être indiquée.

Si toutes ces mentions ne figurent pas sur votre annonce, nous ne pourrions la publier

Prévisions 2024 : articles réglementaires disponibles sur www.crediteurs-sources.com



Annonces judiciaires et légales

LE PAYS MALOÛN
MEDI 1 JUILLET 2025
actu.fr - page malouin **45**

Tarif de référence stipulé dans l'Art.2 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 2024 soit 0,187 € ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n°2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les actes et faits de commerce conclus et publiés dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale. www.acteslegaux.fr

Annonces légales et judiciaires

MEDIALEX

www.medialex.fr
Mail : annonces.legales@medialex.fr
Tél. : 02 99 26 42 00
Adresse postale :
10, rue du Breil - CS 56324
35063 Rennes cedex



Infogreffe.fr : un accès direct aux informations des Greffes des Tribunaux de Commerce.

infogreffe.fr

Greffes du Tribunal de Commerce de Saint-Malo

Avis administratifs

Vie des sociétés

7412818501 - AA
Ville de CANCALE
Modification simplifiée n° 8 du PLU
Mise à disposition du projet
AVIS
Le projet de modification porte sur la mise en place d'une servitude de résidence principale dans le PLU comprenant :
- La modification du plan de zonage pour l'apport de la servitude.
- La modification du règlement.
Le projet et l'impact des modifications seront mis à disposition du public à la mairie de Cancale pendant une durée d'un mois à compter du vendredi 4 juillet 2025 jusqu'au lundi 4 août 2025 inclus aux jours et horaires d'ouverture habituels : du lundi au vendredi 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, sauf le vendredi à 15 h 30 et les samedi de 9 h 00 à 12 h 00.
Cet avis sera également l'objet d'un affichage en mairie, à la direction administrative de l'urbanisme, et sur un panneau installé sur le site de la ville de Cancale.
Pendant la durée de la mise à disposition, le public pourra consulter les observations sur le registre prévu à cet effet.

7413176101 - AA
Commune de SAINT-MARC-EN-POULET
Instauration du droit de préemption urbain
AVIS
Le Plan Local de l'Urbanisme de la commune de Saint-Marc-en-Poulet a été approuvé en séance ordinaire de Conseil municipal, le lundi 23 juin 2025. Un droit de préemption urbain a également été instauré de même jour. Ces actes ont été déposés en préfecture et publiés.

7412755301 - VS
CERFRANCE BROCELIANDE
LISE ET LOU
Société civile immobilière
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 585, La Traffucherie 35134 COSSAÏRES
AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 25 juin 2025, il a été constitué une société civile immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :
- Forme sociale : société civile immobilière
- Dénomination sociale : LISE ET LOU
- Siège social : 585, La Traffucherie, 35134 Cossaires.
- Objet social : - La société a pour objet le groupement et l'administration par bail, location ou autrement des immeubles mobiliers ou immobiliers par voie d'acquisition, échange, apports ou autrement ;
- Eventuellement et exceptionnellement, l'acquisition ou des immeubles devenus indites à la société, au moyen de ventes, échanges ou apports en société ;
Et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société ;
- Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés ;
- Capital social : 10 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire ;
Monsieur Stéphane CHOQUET, demeurant 595, La Traffucherie, 35134 Cossaires.
Monsieur Léo JOLAN, demeurant 1284, Le Chalange, 35134 Cossaires.
- Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes.
Pour avis, La Gérance.

7412812001 - VS
SELAIR DES MARCHÉS DE BRETAGNE
Société d'annonce bilingue à responsabilité limitée de réalisations
Au capital de 734 095 euros
Siège social : ZA de la Mesle 4, rue Pierre-Henri 35130 LECOUSSÉ
420 077 140 RCS Rennes.
AVIS DE MODIFICATION
Suite à deux AGE du 24 avril 2025 et du 15 juin 2025, le capital social a été réduit d'une somme de 123 590 euros, pour être ramené de 734 095 euros à 610 505 euros par voie de remboursement partiel de toutes les parts.
La modification des statuts après la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social est la suivante :
Article 7 - Capital social
Autre mention
Le capital social est fixé à sept cent quatre-vingt-cinq (734 095) euros.
Nouvelles mentions :
Le capital social est fixé à six cent un mille trois cent cinq (601 305) euros.
Pour avis, La Gérance.

7410618201 - VS
SCCV MAËL
Société civile de construction-vente transformée en Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 18 rue de la Hérault Le Bois Guéhen, 35125 CHANTREPIG 907 560 015 RCS Rennes

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 02/05/2025, les associés ont décidé la transformation de la société en Société civile immobilière à compter du même jour, sous réserve d'un être modifié nouveau et a adopté le texte des statuts qui reprendra le contenu de la société.
Le siège de la société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 euros.
M. Pierre MAILLARD et Mme Elsa GARCIA SANCOS restent gérants pour une durée égale à la durée de la société. L'objet social de la société est désormais : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement d'immeubles bâtis dont elle pourra ne devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apports ou autrement.
La dénomination sociale de la société est désormais : MAËL.
Transmission des parts sociales : la cession des parts sociales est toujours soumise à agrément.
Pour avis La Gérance.

7413176101 - VS
PICLIN
SCI CHEZ NATACHA
Société civile immobilière
Au capital de 500 euros
Siège social : 17, rue de la Chapelle-Puits La Haute Ville Barlet 35085 CANCAL 538 001 843 RCS St-Malo
TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL
Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2025 :
L'article 6 des statuts a été modifié et l'article 13 a été supprimé.
Mention sera faite au RCS de St-Malo.
Pour avis, La Gérance.

7410206001 - VS
LA JARDINIÈRE
Société à responsabilité limitée
à associé unique.
Au capital de 10 000 euros
Siège social : Centre commercial La Scapellato 21, rue de Flecken, 35050 VITRE 259 663 663 RCS Rennes.
TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE
Par décision du 24 juin 2025, la société LA GOURMANDISE, Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros, dont le siège social est 8, rue de Vieux Moulin, 35230 Saint-Dizier, Immeuble au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 891 243 588 RCS Rennes a, en sa qualité d'associé unique de la société LA JARDINIÈRE, décidé la dissolution anticipée de ladite société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1044-6 du code de commerce.
Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société LA JARDINIÈRE à la profit de la société LA GOURMANDISE, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication au BODACC, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, au cas d'opposition, que celle-ci n'ait été réglée en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.
Cette décision entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société LA JARDINIÈRE à la profit de la société LA GOURMANDISE, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication au BODACC, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, au cas d'opposition, que celle-ci n'ait été réglée en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.
Les dispositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de Rennes, 7, rue Pierre-Abolard, CS 43124, 35051 Rennes Cedex.
Pour avis La Gérance.

7410316601 - VS
SCI DE MINCEY
Société civile immobilière
Au capital de 700 000 euros
Siège social : 30 rue, rue Nicolas 73012 PAFRE 363 762 478 RCS Paris
MODIFICATIONS
Société entre deux associés constatant les décisions des associés en date du 21 janvier 2025, il a été décidé :
- de transférer le siège social au 30, rue de la Pélerine, 25750 La Richardais, à compter du même jour et de modifier l'article 4 des statuts ;
- de nommer Mme Françoise BREANT demeurant 52, rue de la Pélerine, 35700 La Richardais au qualité de gérante à compter du même jour et sans limitation de durée ;
- de réduire le capital social de 26 257 euros pour le ramener de 132 453 euros à 70 200 euros par voie de rachat de 10 parts sociales et de modifier les articles 6 et 7 des statuts ;
Gérance : Mme Françoise BREANT, demeurant 52, rue de la Pélerine, 35700 La Richardais.
La société sera immatriculée au RCS de Saint-Malo.

ACTIVE EXPERTISE COMPTABLE

741033101 - VS
SARL
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 84 rue, rue Saint-Michel 35460 REDON RCS Rennes : 990 215 684
AUGMENTATION DU CAPITAL
Aux termes des décisions en date du 26 juin 2025, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 198 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : capital social : 1 000 euros.
Nouvelles mentions : capital social : 200 000 euros.
Les articles 6 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de Rennes.
Pour avis La Gérance.

7410206001 - VS
LA JARDINIÈRE
Société à responsabilité limitée
à associé unique.
Au capital de 10 000 euros
Siège social : Centre commercial La Scapellato 21, rue de Flecken, 35050 VITRE 259 663 663 RCS Rennes.
TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE
Par décision du 24 juin 2025, la société LA GOURMANDISE, Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros, dont le siège social est 8, rue de Vieux Moulin, 35230 Saint-Dizier, Immeuble au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 891 243 588 RCS Rennes a, en sa qualité d'associé unique de la société LA JARDINIÈRE, décidé la dissolution anticipée de ladite société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1044-6 du code de commerce.
Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société LA JARDINIÈRE à la profit de la société LA GOURMANDISE, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication au BODACC, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, au cas d'opposition, que celle-ci n'ait été réglée en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.
Cette décision entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société LA JARDINIÈRE à la profit de la société LA GOURMANDISE, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication au BODACC, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, au cas d'opposition, que celle-ci n'ait été réglée en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.
Les dispositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de Rennes, 7, rue Pierre-Abolard, CS 43124, 35051 Rennes Cedex.
Pour avis La Gérance.

Tribunal de commerce de Saint-Malo

7412788001 - TSM
Date de jugement du Tribunal de Commerce de Saint-Malo : 24 juin 2025.
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE L'AMIE DU PAIN
10, rue des Pains 35100 Din-dé-Bretagne. RCS Greffe de Saint-Malo 413 484 447.
Activité : restauration de type rapide.
Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 24 décembre 2023, désignant liquidateur SELAR LH & ASSOCIÉS prise en la personne de M. Lionel HENRIOT - 3, rue du Bois Renvas, 35433 Saint-Malo. Les créanciers sont à adresser, dans les deux mois de la publication Bodacc, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

7412788001 - TSM
Date de jugement du Tribunal de Commerce de Saint-Malo : 24 juin 2025.
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE OM ST MALO
Siège de la Compagnie 35430 Saint-Jean-des-Guets RCS greffe Saint-Malo 918 890 377
Activité : hôtels et hébergement similaire.
Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 24 décembre 2023, désignant liquidateur Selar LH & ASSOCIÉS prise en la personne de M. Lionel HENRIOT, 3, rue du Bois Renvas, 35433 Saint-Malo. Les créanciers sont à adresser, dans les deux mois de la publication Bodacc, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

7412788101 - TSM
Date de jugement du Tribunal de Commerce de Saint-Malo : 24 juin 2025.
BOUTAÏNA-GUICHON ANHARA
10, rue Balleux 35780 LA RICHARDE RCS Greffe de Saint-Malo 451 786 682.
Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, date de cessation des paiements le 1 mars 2023, désignant liquidateur SELAR LH & ASSOCIÉS prise en la personne de M. Lionel HENRIOT - 24, avenue de Moka, 35400 Saint-Malo. Les créanciers sont à adresser, dans les deux mois de la publication Bodacc, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

7412788101 - TSM
Date de jugement du Tribunal de Commerce de Saint-Malo : 24 juin 2025.
LE MOUL CYRI FRANCK MICHEL
10, rue Ville-Claire 35070 Pierre-Figuières. RCS greffe de Saint-Malo 522 670 755.
Activité : travaux de menuiserie générale et gros œuvre de bâtiment.
Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, date de cessation des paiements le 24 décembre 2023, désignant liquidateur Selar FRANCK MICHEL CYRI FRANCK MICHEL, 10, rue Ville-Claire 35070 Pierre-Figuières. RCS greffe de Saint-Malo 522 670 755.
Les créanciers sont à adresser, dans les deux mois de la publication Bodacc, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de Commerce.

741320701 - TSM
Date de dépôt du Tribunal de Commerce de Saint-Malo : 30 juin 2025.
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE PAGOJA
72, boulevard de Rochebonne 35430 Saint-Malo. RCS Greffe de Saint-Malo 792 787 715.
Activité : boulangerie et boulangerie-pâtisseries.
1 000 € des créances comprises par l'article L.844-4 du code de commerce est déposée au greffe. Tout créancier peut constituer son droit devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

7412782401 - TSM
Date de jugement du Tribunal de Commerce de Saint-Malo : 24 juin 2025.
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE JRD SAINT-MALO
5, place Douvet Théâtre de la Ville de Saint-Malo 35400 Saint-Malo. RCS Greffe de Saint-Malo 624 735 674
Activité : gestion de salles de spectacle.
Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 24 décembre 2023, désignant liquidateur SELAR LH & ASSOCIÉS prise en la personne de M. Lionel HENRIOT, 24, avenue de Moka, 35400 Saint-Malo. Les créanciers sont à adresser, dans les deux mois de la publication Bodacc, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

Autres légales

741038101 - DL
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-MALO
CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF
Jugement du 27 juin 2025 du Tribunal Judiciaire de Saint-Malo prononçant la clôture pour insuffisance d'actif sans opérations de la liquidation judiciaire de Mme Valérie DIEVOIS, 8, boulevard Théodore Botrel 35400 Saint-Malo. Actif : autres immeubles dont le commerce en produits div. N° RCS : non-inscrite.

741038101 - DL
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-MALO
REDRESSEMENT JUDICIAIRE
Jugement du 27 juin 2025 du Tribunal Judiciaire de Saint-Malo prononçant le redressement judiciaire de Mme Marie-Paule LUC-BLUI, Mandataire judiciaire : SELAR LH & ASSOCIÉS, prise en la personne de M. Lionel HENRIOT, 24, avenue Moka, 35400 Saint-Malo.
Les créanciers sont avisés d'avoir à adresser leurs observations de contestation, dans les deux mois de l'insertion à paraitre au Bodacc, au mandataire judiciaire ou au greffe, par courrier ou sur le site www.redressement-judiciaire.com.

7412788101 - TSM
Date de jugement du Tribunal de Commerce de Saint-Malo : 24 juin 2025.
LE MOUL CYRI FRANCK MICHEL
10, rue Ville-Claire 35070 Pierre-Figuières. RCS greffe de Saint-Malo 522 670 755.
Activité : travaux de menuiserie générale et gros œuvre de bâtiment.
Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, date de cessation des paiements le 24 décembre 2023, désignant liquidateur Selar FRANCK MICHEL CYRI FRANCK MICHEL, 10, rue Ville-Claire 35070 Pierre-Figuières. RCS greffe de Saint-Malo 522 670 755.
Les créanciers sont à adresser, dans les deux mois de la publication Bodacc, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de Commerce.

DINARD
LOCAUX A LOUER
52€ HT/m² annuel
Parmi déjà 6 000m² d'activités de loisirs
TÉL. 06 07 13 52 85

Règle pour la VENTE DES CHIENS ET CHATS
Les plus beaux animaux croisant les animaux sont vendus à une réglementation stricte.
Pour vendre vos chiens et chats, il est obligatoire de mettre dans votre annonce les mentions suivantes :
- L'âge de l'animal ;
- Le numéro d'identification de l'animal ou celui de sa mère ;
- L'inscription ou non à un livre généalogique ;
- Le numéro d'annuaire de la portée ;
- Le numéro SIREN de l'éleveur ou du vendeur ;
- Le délai garanti de l'animal, l'annuaire doit en plus indiquer la mention « gratuit » ;
- La mention « de race » suite du nom d'une race est réservé aux animaux inscrits sur un livre généalogique et disposant d'un numéro de portée. Dans le cas contraire, la mention « réapparié pas à une race » doit être mentionnée.
- Les animaux doivent être identifiés.
- Les animaux doivent être vaccinés.
- Les animaux doivent être castrés.
- Les animaux doivent être stérilisés.
- Les animaux doivent être castrés.
- Les animaux doivent être stérilisés.
- Les animaux doivent être castrés.
- Les animaux doivent être stérilisés.



Le Plat Goussel



*«Choisir !
C'est décider de construire
Pour pouvoir accueillir
Des enfants, leurs parents...
De nouveaux habitants !*

*Choisir !
C'est décider de produire
Des itinéraires sécurisés à loisir
Pour se déplacer à pied
Ou pouvoir pédaler !*

*Choisir
C'est aussi s'inscrire
Et pouvoir s'épanouir
Apprendre, être entouré
Et se sentir accompagné !*

*Choisir
Cancale
C'est se laisser séduire...
Normal !»*

*P-Y Mahieu,
Maire de Cancale
Président du Pays de Saint-Malo*



INFOS PRATIQUES

• PLU : LES MODIFICATIONS ET LA RÉVISION GÉNÉRALE ONT DÉMARRÉ !

Comme annoncé précédemment, notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) est en cours de réécriture. Lors de la réunion publique du 2 avril dernier, ont ainsi été présentés les enjeux de ces travaux, et la procédure mise en place. Tout d'abord, une modification simplifiée aboutira au troisième trimestre de cette année, à la mise en place à Cancale, de la servitude de résidence principale consécutivement à la nouvelle loi Le Meur de novembre 2024. Le dossier sera mis à disposition du public à partir de cet été.

Concernant la révision générale, celle-ci en est actuellement au stade du diagnostic. À cet effet, une balade urbaine a été organisée le 15 mai dernier, pendant et à l'issue de laquelle les participants ont pu contribuer au diagnostic par leurs questions, leurs remarques, et leurs demandes. Ce diagnostic fera l'objet d'une exposition dans les différents locaux municipaux, dans deux ou trois mois, aux dates qui seront annoncées par les canaux habituels de communication de la Ville, pour permettre tout commentaire ou contribution.

Pour rappel, la Ville de Cancale a consacré un registre et une boîte à idée en Mairie, ainsi qu'une adresse mail dédiée revisionplu@ville-cancale.fr.



• FUTURE CRÈCHE AU CLOS NOGAIN : PLACE AU GROS ŒUVRE

Après une première phase de préparation et de terrassement, la grue et le base vie se sont installées sur site, annonçant l'arrivée prochaine des entreprises de gros œuvre (BAUMARD Gros Œuvre domicilié à Saint-Gilles) et de charpente (SCOB implanté à Bréal-sous-Montfort). Les travaux vont accélérer, faisant apparaître dans les prochains mois la structure béton et les ossatures bois, avant que les autres lots de travaux n'attaquent les finitions extérieures et intérieures.

Certificat d'affichage pour la modification simplifiée N°8 du P.L.U

Je soussigné Vergauwen Jean-Marc, responsable de la police municipale à la ville de Cancale certifie avoir constaté ce jour l'affichage pour la modification simplifiée N 8 du P.L.U:

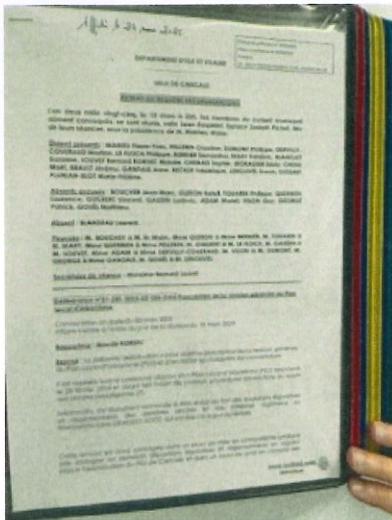
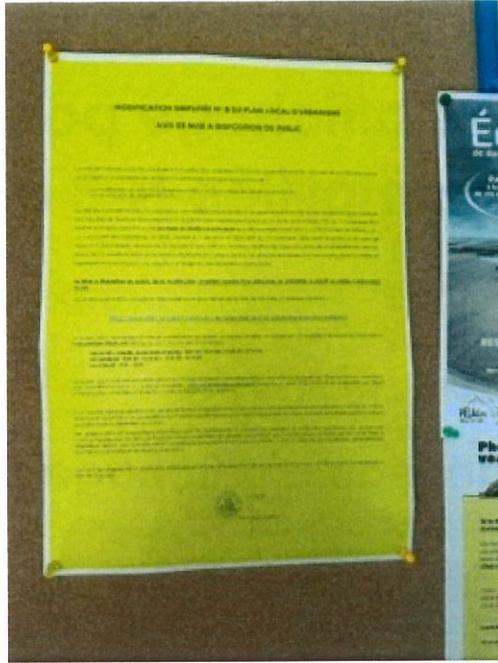
Panneau d'affichage de la Mairie



Panneau
d'affichage
de la
police
municipale



A la D.A.U



Fait à Cancale, le jeudi 26 Juin 2025 pour servir ce que de droit.

Le responsable de police municipale

Jean-Marc Vergauwen

P.O
N° Boucheur J.N

A blue circular stamp for the "VILLE DE CANCALE" police municipale. The stamp contains the text "POLICE MUNICIPALE" in the center, "VILLE DE CANCALE" around the top inner edge, and "I. et - V. 35280" around the bottom inner edge. The stamp is overlaid with a large, stylized signature in black ink.